
COMITÉ CONSULTATIF D'ACCESSIBILITÉ

VILLE DE DIEPPE

(mise à jour en date du 27 mai 2013)

Mandat :

Favoriser un dialogue en vue d'assurer l'accessibilité appropriée aux propriétés, programmes et services appartenant à la municipalité contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant un handicap à Dieppe

Responsabilités :

1. Informer le conseil municipal relativement à la situation d'accessibilité des propriétés, programmes et services appartenant à la municipalité;
2. Suggérer des mécanismes visant la sensibilisation du public, des élus, du personnel municipal, des agences et des commissions;
3. Créer des partenariats, entretenir et maintenir de bonnes relations avec autres organismes favorisant l'atteinte du mandat du comité;
4. En collaboration avec le représentant de la direction, analyser les préoccupations, les problèmes et les demandes relatives à l'accessibilité des personnes ayant un handicap et offrir des pistes de solutions ou des opinions à cet effet;
5. Identifier des programmes, des activités ou des initiatives susceptibles d'améliorer l'accessibilité aux propriétés municipales;
6. Assurer une voix aux personnes ayant un handicap éprouvant des difficultés d'accès aux propriétés, programmes et services de la municipalité;
7. Avoir des échanges avec d'autres comités consultatifs de la municipalité, s'il y a lieu;
8. Étudier et analyser des dossiers à la demande du conseil municipal.

Composition du comité :

Le comité sera composé d'un maximum de 12 membres :

- 6 membres représentant la communauté incluant 1 membre représentant la communauté à titre de représentant des aînés
- 1 membre représentant le Conseil Canadien de la Réadaptation et du Travail
- 1 membre représentant Capacité Nouveau-Brunswick Inc. (CPA)
- 1 membre représentant l'Association canadienne pour l'intégration communautaire du Grand Moncton
- 1 membre représentant l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
- 1 membre représentant le conseil municipal
- 1 membre représentant le personnel (ex-officio)

Adopté : le 14 décembre 2009

Modifié : le 26 novembre 2012